



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 25 mai 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                    |   |                     |   |                    |   |
|--------------------|---|---------------------|---|--------------------|---|
| Stéphane MILAVEAU  | X | Jacqueline THEVENIN | X | Dominique MOREAU   | X |
| Claude MICHEL      | X | Gérard REVIDON      | X | Serge BERNADON     | X |
| Marc SIGNORET      | X | Christine BLOUT     | X | Anne-Marie MERY    | X |
| Thierry AUDOUIN    | X | Sylvain GAUMET      | X | Corinne TREBOSC    | X |
| Françoise MARANDET | X | Virginie LAVALETTE  |   | Bernadette ACCOLAS | X |

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :** Mme Françoise SCHEEPERS – M. Jean-Luc REBY

**Intervention de Michel MEGNIEN et de Mathieu SIGNORET**

Messieurs Michel MEGNIEN et Mathieu SIGNORET informent l'assemblée qu'ils désireraient organiser un Comice agricole en 2013, en toute indépendance du comité des fêtes. **Monsieur M.MEGNIEN** décrit le projet en distinguant trois parties principales : une partie agricole, une partie « matériel » et une partie « festivité ».

- Partie agricole (sans animaux)

A thème : Rassemblement de l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui,  
Artisanat agricole et rurale,  
Rassemblement de producteurs du territoire,

- Partie « matériel »

Exposants et démonstration de matériels,  
Concours de labours à travers les temps,  
Aucune participation financière demandée aux communes,

- Partie « festivité »

Cavalcade : chars fleuris (1 char par commune soit 10 ou 11 chars),  
Mariage d'un char avec un groupe folklorique,  
Inviter les groupes de passage dans la région (en contrepartie d'un hébergement),

**Monsieur Michel MEGNIEN** imagine un comice qui pourrait se prolonger en soirée.

Des Aides financières existent et peuvent être demandées, d'où la nécessité de préparer le comice à l'avance. Il est nécessaire aussi de rechercher des annonceurs, de démarcher les communes de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

**Monsieur le Maire** propose alors que le projet soit présenté par ces messieurs auprès de l'ensemble des maires de la Communauté de Communes ; il se charge d'organiser la rencontre.

**Monsieur Mathieu SIGNORET** exprime sa volonté d'organiser un tel évènement, en soulignant l'engouement que cela représente pour lui et autour de lui, auprès de jeunes agriculteurs. Il est important que les acteurs et le matériel mis à disposition soient recensés longtemps à l'avance.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2012**

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

**Point n°1 : Communauté de Communes**

**Madame F. MARANDET** informe l'assemblée d'un rapport remis par la Communauté de Communes sur la nécessité de former les commissions locales, complété par le résultat d'un questionnaire qui avait été soumis à cette occasion.

Une visite est prévue le 4 juin, dans l'Yonne, à Charny, afin de découvrir le fonctionnement d'une communauté de communes qui depuis 2008, a de nombreuses compétences qui lui a été confiées.

### **Point n°2 : Assainissement**

**Assainissement collectif :** **Monsieur C. MICHEL** informe l'assemblée que l'avancée des travaux de raccordement du bourg Nord à la station d'épuration s'effectue dans d'excellentes conditions ; Il souligne que l'équipe de Centre Voirie est particulièrement agréable et à l'écoute des riverains. On peut les en féliciter.

**Monsieur C. MICHEL** a reçu des devis relatifs à la réception des travaux d'assainissement. Deux entreprises ont répondu, SRE SAVAC et Sol SOLUTION. Cette dépense est comprise dans le marché de maîtrise d'œuvre. L'entreprise Sol SOLUTION est retenue pour une dépense HT s'élevant à 13 671,00 € HT.

La prochaine réunion de chantier est prévue jeudi 31 mai à 14h00.

**Assainissement Non Collectif :** Une réunion est fixée le jeudi 31/05 à 9h30 avec Véolia Eau, maître d'œuvre, afin de fixer une réunion publique pour aviser les riverains de l'obligation de la mise en conformité de leurs installations individuelles d'assainissement.

### **Point n°3 : Eco quartier**

**Monsieur T. AUDOUIN** informe avoir rencontré, en présence de Monsieur le Maire, Monsieur BARRANDON Directeur de l'agence S.E.A.U., société d'économie mixte, à but non lucratif, qui fait la transition entre les Collectivités Territoriales et les acquéreurs potentiels ; l'agence est spécialisée dans l'aménagement immobilier de terrains qui accepterait de reprendre les conditions actuelles choisies par la municipalité (réalisation d'un éco-quartier).

L'agence procède actuellement à l'étude de moyens de financements, en recherchant la viabilité du projet et propose un rendez-vous le vendredi 1er juin 2012 à 14h00 pour remettre cette étude au Conseil Municipal.

Il s'agit là d'une solution intelligente qui pourrait aider la municipalité à mener à terme ce projet car ces professionnels de l'immobilier maîtrisent parfaitement le sujet.

### **Point n°4 : Travaux en cours**

**Remparts - Monsieur G REVIDON** informe que l'avancée des travaux est très satisfaisante.

**Monsieur le Maire** informe qu'un devis de travaux complémentaires a été remis en mairie ayant pour objet la restauration d'un mur de 16 ml en prolongement de la tour n°5 et d'un autre mur de 35 ml, qui n'était pas prévu, le total s'élève à 43 391,80 € HT.

Décision prise en faveur de ce complément, à l'unanimité.

**LIGNE DE TRESORERIE – CACF - Monsieur le Maire** informe qu'une facture de près de 200 000 € TTC (entreprise COMTE et AARPA) est à régler dans les meilleurs délais et que de ce fait, il est judicieux de recourir à une ligne de trésorerie de 100 000 € dans l'attente de percevoir les subventions des co-financeurs.

Acceptation à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée.

**Maison de St-Jacques de Compostelle –** Toutes les dépenses liées aux travaux ont été mandatées et les dossiers de demandes subventions ont été réalisées auprès des co-financeurs, début mai.

Les hospitaliers qui accueillent les pèlerins recensent 45 marcheurs, qui ont déjà fait une halte dans la maison, depuis le 15 mars, essentiellement des étrangers car les différentes élections de 2012 ont influé sur les pèlerins français différant leur pèlerinage.

### **Point n°5 : Associations**

**Monsieur S. MILAVEAU** informe que **M. D. LIBERT, Président du club de moto-cross**, demande la jouissance du terrain de moto-cross pour faire un projet de création d'une association de vélocross VTT. Cela nécessiterait des investissements dans l'aménagement du terrain et pour investir avec sérénité, M LIBERT souhaiterait louer le terrain.

Il est décidé de réviser la convention existante en acceptant une mise à disposition plus souple et de durée plus longue, à titre gracieux et à la condition que le président actuel reste en place et que les statuts de l'association demeurent inchangés.

**M. C. SENDRA** nous informe de la création d'une association d' airsoft, du nom de **DEVIL BATS 03** dont le siège social est situé au 25 rue de Petit Paris à ST BONNET-TRONCAIS, en remplacement du projet de création d'une association de Paint-ball. Une déclaration de création d'association a été déposée en Sous-préfecture le 26 avril dernier. **M. SENDRA** demande à bénéficier du terrain désinfecté situé au lieu-dit « Moulin de la rivière », terrain dont la commune est propriétaire.

Le conseil Municipal accepte et prévoit de rédiger une convention qui préciserait la sécurité liée à la pratique de ce sport (utilisation de pistolets à billes), le respect du voisinage, le règlement du parking, la remise en état du terrain après utilisation, la fiche technique des munitions (biodégradables), accès etc.

### **Questions diverses**

**SICGC - Monsieur le Maire** communique à l'assemblée que le syndicat des collèges du Cher (SICGC) perdurera suite à l'austérité des communes.

Prise de délibération pour voter contre la dissolution du syndicat

**SIGNALISATION - Mme B. ACCOLAS** informe qu'un état des lieux de la signalisation est nécessaire car de nombreux panneaux sont délavés et devraient être remplacés.

**ACCUEIL LOISIRS JUILLET/AOUT 2012 - Mme C. TREBOSC** exprime son regret face à l'absence de ramassage des enfants à l'occasion de l'accueil loisirs durant l'été. Cette décision n'est pas en adéquation avec les besoins du territoire.

Il sera demandé un entretien auprès de Madame la Directrice, Madame BOUXIN, afin de trouver une solution.

**RENCONTRE ENVIRONNEMENT – Madame C. TREBOSC** procède à la distribution des programmes, qui ont été confectionnés à cette occasion.

La rencontre aura lieu dimanche 3 juin 2012 à partir de 14h30 sur la place de Champ de Foire. Différentes activités auront lieu : ateliers, expo, marché, troc aux plantes, films, visites concours d'épouvantails... en présence de plusieurs intervenants.

**CENTRE SOCIAL DE MEAULNE - Mme AM MERY** informe que la cotisation annuelle est augmentée, comme souligné par Monsieur le Maire lors du conseil du mars, de 0,50 € à 2 € en 2013, la participation journalière passera, quant à elle, de 1,70 € à 4,80 €, maxi par jour, par enfant (mode de calcul selon le coefficient familial).

L'augmentation est justifiée, essentiellement, pour combler le déficit du CENTRE SOCIAL DE MEAULNE et pour proposer les mêmes activités dans tous les centres VALLON, HERRISSON et MEAULNE.

**ASCENSION - Mme F.MARANDET** informe que l'ensemble du personnel a bénéficié du vendredi 18 juin, lendemain de l'ascension, jour payé/chômé, sauf le personnel préposé au ménage, qui a travaillé un mercredi pour rattraper le vendredi de l'ascension, ces heures seront payées en heures complémentaires.

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé**

**Le vendredi 15 juin 2012 à 19h00**